

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

ELECTION DE S. S. PIE X

Annonce officielle

EX SECRETARIA

S. C. DE PROPAGANDA FIDE

Romae, Die 5 Augusti 1903.

Illme et Rme Domine,

T grave mihi accidit Amplitudini Tuæ obitum
sa : me : Leonis Pp. XIII significare, ita nunc
iusta recreatus laetitia certiozem Te facere
propero die 4 vertentis huius mensis Emos Patres S. R.
E. Cardinales in conclavi de more collectos in Summum
Pontificem elegisse Emum ac Rmum Patrem Domi-
num Cardinalem Iosephum Sarto Patriarcham Vene-
tiarum, qui nomen assumpsit Pii X.

Debitis Deo grates referre decet, qui tam providum
Ecclesiæ Pastorem dare dignatus est.

Proinde mandare velis ut singuli Tibi subiecti
sacerdotes per triduum in Missa recitent orationem
pro gratiarum actione, atque cures ut isti omnes cris-
tifideles publicas Deo preces fundant pro singulari
hoc beneficio in Ecclesiam collato.

Ego interim Deum precor ut Te diu sospitem servet.

Addictissimus Servus,

Fr. HIERONYMUS M. card. GOTTI, *Præfectus*.

ALOYSIUS VECCIA, *Secretarius*.

LETTRE PASTORALE
DE
MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE VALLEYFIELD

AVÈNEMENT DE N. T. S. P. LE PAPE PIE X

JOSEPH-MÉDARD EMARD, PAR LA GRACE DE DIEU
ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ÉVÊQUE DE VALLEYFIELD.

*Au clergé séculier et régulier, aux communautés
religieuses et à tous les fidèles de notre diocèse, salut,
paix et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

DES événements d'une gravité exceptionnelle et intéressant au plus haut point notre religion viennent de s'accomplir sous les regards attentifs de votre piété.

Le sentiment profondément religieux qui vous anime vous aura, sans doute aidés à dégager les faits eux-mêmes avec leur caractère particulier de grandeur surnaturelle, de tout ce qu'une chronique légère et parfois malveillante aurait pu y ajouter de détails superflus et trop souvent même malséants.

Vous avez assisté avec édification à tout ce qui se

déroulait, au moment de la mort de Léon XIII, dans cette humble cellule du Vatican où se terminait une glorieuse vie de pontife, et dans laquelle s'est trouvé concentrée, pendant plusieurs semaines, l'attention de l'univers. Vous avez entouré la dépouille mortelle d'un pape que vous avez si longtemps aimé et vénéré comme un père, de tout ce que peuvent imposer l'affection filiale la plus vive et la vénération la plus profonde. A vos larmes d'enfants affligés, vous avez ajouté les prières ardentes de vos âmes, et vous avez par là apporté votre concours à l'accomplissement des devoirs suprêmes rendus à la dépouille de l'immortel Léon XIII.

Un pape était descendu dans la tombe ; un autre est monté sur le trône pour ceindre la tiare et prendre le gouvernement de l'Église universelle.

Et ainsi se trouve ajouté, à la chaîne mystérieuse des pontifes romains, un nouvel anneau qui, avec tous ceux qui le précèdent, se rattache directement à Pierre, le premier des Pontifes, vivant lui-même dans tous ses successeurs. Et cet acte, qui vient de nous donner un pape pour remplacer celui qui n'était plus, s'est effectué dans des circonstances tellement grandioses dans leur divine simplicité, qu'il devient par lui-même la plus nette et la plus éloquente démonstration qu'on puisse faire de la divinité de l'Église de Jésus-Christ.

Voilà soixante-deux vieillards dont la vie tout entière s'est dépensée au service de Dieu. Représentants juridiques et mandataires attitrés de la Sainte Église, ils sont surtout connus par leur sagesse, leur expérience et leur inaltérable dévouement à l'Église. Ils sont de contrées, de races et de langues différentes, mais étroitement unis

par les liens de la charité fraternelle. Ils se comprennent tous malgré leur diversité d'origine, dans une langue unique qui est celle de leur mère commune. Ils se renferment dans un cénacle et se disposent comme aux jours de la Pentecôte à la visite de l'Esprit Saint. Ils sont protégés contre les bruits du dehors et les indiscretions par toutes les mesures que suggère la prudence et que permet le malheur des temps. Ils n'apportent avec eux, pour la fonction sublime qui leur est dévolue et dont ils doivent s'acquitter, que le sentiment intime de la responsabilité qui pèse sur leur conscience. Tout motif humain leur est étranger. Ils ne sauraient avoir d'ambition personnelle. Ils ignorent les intrigues, les factions, les dissensions nées de l'égoïsme ou de la vanité. Ils ne se préoccupent en aucune façon des intérêts politiques, et repoussent toute tentative d'ingérence illégitime. Ils ne connaissent qu'une chose : les besoins de l'Église.

Dans cette retraite, ils s'emploient à la prière, appelant sur leurs délibérations les lumières divines dont ils ont l'assurance, et sur lesquelles ils ont droit de compter. Ils sont réunis dans le sanctuaire, ont assisté au sacrifice divin, et demandé à l'Esprit Saint de faire connaître, de marquer l'homme de son choix ; ils ont prêté le redoutable serment de n'élire que celui que désigne leur conscience mise en regard de leur éternité. Puis, avec la gravité et le calme du devoir saintement compris, ils déposent tour à tour leur bulletin dans le vase sacré qui a servi à contenir le sang de Jésus-Christ.

Au septième tour de scrutin le nombre requis des suffrages indique l'élu du Seigneur. On l'en informe

aussitôt avec un cérémonial des plus touchants. Il essaie d'écartier le calice qu'on lui présente ; mais il lui faut courber ses épaules sous le poids des responsabilités pontificales ; accepter un trône érigé dans une prison et présenter son front à la couronne d'épines qui orne aujourd'hui la tête du Pontife Romain.

L'élection est ratifiée dans le ciel d'où descend dans l'âme du nouveau successeur de Pierre toute la puissance dont le Christ avait investi son premier Vicaire.

Une heure après, dans toutes les parties de l'univers, on savait que Léon XIII avait un successeur dans la personne du cardinal Sarto, patriarche de Venise : que le nouveau pape portera le nom de Pie X ; et de partout on faisait écho aux immenses acclamations qui s'élevaient dans la basilique de Saint-Pierre, sur le tombeau même du Prince des Apôtres, pour saluer notre T. S. P le Pape Pie X, et lui offrir les hommages d'amour, de respect et de soumission qui sont dus au chef suprême de l'Eglise catholique.

Où donc voit-on une élection qui intéresse deux cent millions d'hommes se faire avec si peu de préparatifs humains, avec tant de calme, durer si peu de temps, pour voir ensuite l'élu accepté et acclamé avec autant d'enthousiasme par tous ceux dont il est devenu le chef incontesté ?

N'est-ce pas N. T. C. F., que tout cela est beau, que tout cela est grand, que tout cela est consolant et bien propre à nous affermir dans nos saintes croyances ? N'est-il pas vrai que la vitalité de l'Eglise est ici plus que jamais rendue manifeste, que cette Eglise elle-même se fait voir dans l'éclat incomparable de ses beautés ?

Que l'on voit bien l'unité de la foi, l'unité de l'organisme divin, l'unité, c'est-à-dire, l'union étroite des cœurs produisant à point nommé dans toutes les âmes le même sentiment, s'exprimant par un même acte de vénération et d'amour ? N'est-il pas vrai que vous voyez cette même Eglise embrassant l'univers par une hiérarchie à laquelle nulle âme n'échappe et qui a son centre à Rome ? N'est-il pas vrai enfin qu'à Rome même vous trouvez avec évidence la source apostolique de laquelle dérivent pour vous les enseignements de la foi et la direction de vos âmes ?

Je crois la Sainte Eglise catholique, apostolique et romaine. Tel est le grand acte de foi que vous avez de vous-mêmes formulé en présence de ces faits merveilleux dont votre âme a saisi toute la haute signification.

Combien votre foi est raisonnable, et irréfutablement appuyée sur la parole même de Dieu : c'est ce qu'il est facile de vous faire voir par un simple exposé de la doctrine catholique sur la Primauté de Pierre transmise à ses successeurs légitimes sur le Siège de Rome.

* * *

En maintes circonstances Jésus avait désigné Simon et lui avait entre tous accordé une attention plus personnelle et qui laissait pressentir ses desseins sur lui. Mais il voulut parler d'une façon qui ne laissât place à aucune incertitude.

Jésus-Christ avait demandé à ses disciples réunis : " Et vous, qui dites-vous que je suis ? " Simon Pierre répond : " Vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant ".
" Tu es bienheureux, Simon, fils de Jean, parceque ce

n'est ni la chair, ni le sang qui te l'a révélé, mais mon Père qui est au ciel ; et moi, je te dis que tu es Pierre, et que sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle ”.

Par ces paroles très précises et très claires, adressées au seul Pierre, qui seul venait de confesser la divinité du Christ, Notre-Seigneur promet en même temps d'établir une Eglise qui sera l'universelle société des âmes rachetées par son sang : c'est l'édifice qu'il doit construire ; puis d'en établir la base sur le roc, c'est-à-dire sur Pierre qui sera lui-même le fondement inébranlable de l'Eglise, et servira par le fait à garder toujours entière et ferme sur les mêmes assises l'unité entre toutes les parties du monument.

C'est au même Pierre que Jésus parle en ces termes : “ Je te donnerai les clefs du royaume des cieux ; tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que tu délieras sera pareillement délié ”. C'est le Roi Suprême qui promet, sous le symbole reconnu des clefs d'une ville ou d'une forteresse, l'autorité suprême qui couvrira tout le royaume et atteindra tous les sujets, c'est-à-dire que Pierre, suivant les promesses formelles de son maître, sera tout à la fois le fondement, le centre, le chef de l'Eglise.

Il aura donc l'autorité souveraine du gouvernement et du ministère. Ce n'est pas assez. Jésus-Christ veut que le vicaire qu'il se constituera à la tête de son Eglise puisse concentrer en lui-même, pour le représenter dignement, non seulement toute cette puissance qui lui a été donnée dans le ciel et sur la terre, mais encore toute la vérité intégrale, parfaitement exempte d'erreur

ou d'incertitude, qu'il est venu communiquer aux hommes, et dont il veut répandre les lumières parmi tous les peuples. Voilà pourquoi, il ajoutera ces autres paroles : " Simon Simon, satan a demandé à vous cribler comme du froment, mais j'ai prié pour toi afin que ta foi ne défaille point. Et toi, quand tu seras converti, confirme tes frères ".

C'est donc, toujours en vertu des divines promesses, Pierre qui sera l'appui de ses frères les apôtres, et qui par l'indéfectibilité de sa foi et l'infailibilité de son enseignement, fera se conserver dans l'Eglise le dépôt sacré que le Christ lui aura confié.

Voilà la promesse faite avant sa Passion par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Vous le voyez, nos très chers frères, elle est sur chacun de ses points directe, personnelle, exclusive et fait bien connaître les prérogatives qui sont réservées à Pierre, comme chef des apôtres.

* * *

Jésus-Christ, étant Dieu, a certainement rempli sa promesse. Ce qui précède devrait donc suffire à prouver la primauté d'honneur et de juridiction et l'infailibilité doctrinale accordées à Pierre. Mais après sa Résurrection glorieuse, avant de retourner au ciel, le Sauveur a voulu exécuter d'une manière explicite ce qu'il avait si clairement promis. Sur les bords d'un lac, les apôtres entourent Jésus. Celui-ci prend à part Pierre et l'interpelle en ces termes : " Pierre, m'aimes-tu plus que ceux-ci ? " Et à la protestation d'amour trois fois répétée par l'apôtre, Jésus lui répond : " Pais mes agneaux ; pais mes brebis ".

Le pasteur des pasteurs, qui tant de fois nous a parlé de son bercaïl et de l'amour qu'il porte à tous les membres de son troupeau, établit à leur tête, pour les diriger, les conduire dans les gras pâturages de la vie spirituelle pour les défendre contre les embûches de l'ennemi et pour les maintenir toujours dans une union parfaite sous une houlette unique, Pierre qui est constitué pasteur des agneaux et des brebis, avec la plénitude de pouvoirs dont il avait déjà la promesse.

Ces pouvoirs et ces prérogatives sont sans doute sans détriment de ceux accordés à tout le collège apostolique comme à chacun des apôtres, qu'il s'agisse des dons qui leur sont personnels et qu'ils partagent avec leur chef, ou de ceux qui devront se transmettre à leurs successeurs dans la suite des temps. Mais ils établissent Pierre dans un ordre à part, plus élevé, avec une juridiction plus étendue, laquelle couvrant ses frères eux-mêmes, s'étend d'une manière directe et immédiate jusqu'aux plus humbles des fidèles.

Dès après l'Ascension du Sauveur, Pierre est pratiquement reconnu comme le chef et le centre de l'Eglise primitive. Au Cénacle il préside aux délibérations qui doivent donner un remplaçant au traître Judas ; c'est lui qui le premier prêche une doctrine que, le premier, il confirme par un miracle ; c'est lui qui défend ses frères au milieu de la persécution du Sanhédrin et qui proclame avec autorité la grande loi de la liberté chrétienne : " Il faut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes ". C'est Pierre qui ouvre toutes grandes aux Gentils les portes de l'Eglise, dont il complète l'organisation afin de pourvoir à tous les besoins. C'est lui, Pierre, qui le premier

visite les chrétientés naissantes, impose les mains aux nouveaux baptisés, donne le Saint-Esprit, reprend publiquement et punit les prévaricateurs et les sacrilèges. C'est lui encore qui, au Concile de Jérusalem, fait le premier connaître son sentiment et c'est vers lui que les apôtres, et particulièrement Paul, tourneront les regards comme vers leur chef et leur maître.

* * *

Mais, l'Eglise de Jésus-Christ n'a pas été fondée pour un temps limité. Appelée à sauver tous les hommes, elle doit s'étendre à tous les siècles, comme à tous les peuples ; elle doit être perpétuelle non moins qu'universelle.

Elle devra durer ainsi avec tous les principes constitutifs que le Sauveur lui a donnés à son origine. Les apôtres devront donc toujours exister dans les successeurs héritiers des droits, des prérogatives, des pouvoirs essentiellement attachés à leur mission, et Pierre lui-même, fondement de l'Eglise, centre de l'unité, devra vivre toujours dans celui qui, dépositaire de son titre, sera comme lui chef suprême et pasteur de tout le bercail.

C'est à l'Eglise tout entière, représentée par le Collège Apostolique, et c'est à Pierre ainsi que Jésus a promis cette parennité indéfectible en disant : " Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles."

Les successeurs des apôtres sont les évêques, répandus dans le monde entier, chacun présidant à un groupe déterminé de fidèles formant un diocèse. Où trouver le

successeur de Pierre ? Le Prince des Apôtres exerça de prime abord son autorité souveraine à Jérusalem. Il quitta ce siège après y avoir placé un évêque et se dirigea vers Antioche. Il occupa ce second siège pendant quelque temps, puis le laissant à un autre, il vint jusqu'à Rome qui, à cette époque, était la ville la plus puissante et le centre même de l'univers. C'est dans cette cité des empereurs, qu'après avoir planté la croix du Christ, il fixa définitivement son siège de pontife, et de pape. Il l'occupa jusqu'à la fin de sa vie, voulant mourir évêque de Rome et, par l'effusion de son sang, cimenter pour toujours l'union du chef de l'Eglise avec la Ville Eternelle.

Dès lors, par suite de la ratification divinement accordée à ce choix fait par Pierre, le premier des Papes, tous ceux qui voudront après lui et seront reconnus comme Evêques légitimes de Rome, recevront par le fait tout l'héritage qu'il laissait à sa mort pour le bien de l'Eglise, à savoir l'autorité suprême du gouvernement, du ministère des âmes, avec le dépôt sacré de la doctrine de Jésus-Christ.

Voilà ce qui a toujours été retenu dans l'Eglise, ce qui nous est enseigné par toute la tradition, s'étendant depuis les premiers Pères de l'Eglise et à travers les siècles jusqu'à nous. Quelques lignes de saint Cyprien, évêque et martyr au troisième siècle, résumait déjà sous de gracieuses images tout l'ensemble de cette doctrine : " Les rayons du soleil, dit-il, sont nombreux, mais il n'y a qu'un seul foyer de lumière. Il y a plusieurs rameaux dans le même arbre, mais le tronc est unique et fondé sur une seule racine. Plusieurs ruisseaux

coulent de la même source, mais ils ont une commune origine. Coupez le rayon, il n'y a plus de lumière. Brisez un rameau et séparez-le de l'arbre, il périra, il ne produira rien. Isolez le ruisseau de sa source, il va se dessécher. Telle est l'Eglise et tel est Pierre. Aussi, la divine lumière qui pénètre l'Eglise, embrasse de ses rayons l'univers entier, mais elle vient d'un point unique qui distribue sa clarté en tous lieux. Ainsi, grâce à Pierre, l'unité vit et demeure. Son inépuisable vertu propage ses rameaux sur toute la terre : elle épanche au loin ses eaux abondantes, mais c'est partout le même principe, la même tête, la même origine, le même père. C'est là le sein qui nous a enfantés à la vie, le lait qui nous a nourris, l'esprit qui nous anime. C'est l'Eglise reine, la chaire de Pierre, la source de l'unité sacerdotale." Voilà ce qui a été affirmé et proclamé par tous les conciles, et notamment par le concile du Vatican, dont notre présente lettre ne fait que commenter la haute doctrine, et voilà ce qui vient de briller d'un éclat extraordinaire à l'occasion de l'avènement de N. T. S. Père le pape Pie X.

En montant sur le trône pontifical, il recueille à son tour cet héritage indéfectible qui a traversé vingt siècles pour arriver jusqu'à nous avec son entière intégrité. Pendant ces deux mille ans, tout a changé à Rome et dans le monde. Les empires les plus puissants ont disparu tour à tour ; les dynasties qui paraissaient les mieux affermies se sont évanouies comme des fantômes ; les révolutions ont bouleversé et transformé les peuples, et au milieu de tous ces cataclysmes la Papauté a suivi avec l'Eglise elle-même sa marche à travers les siècles,

toujours soutenue par cette promesse divine d'une assistance surnaturelle qui ne saurait jamais lui manquer. Et aujourd'hui le deux cent soixante quatrième pape, Pie X, au sortir du Conclave qui vient de le choisir, se présente à l'Eglise et au monde avec les mêmes caractères, la même autorité, la même puissance, les mêmes droits que Pierre au sortir du Cénacle.

C'est aujourd'hui comme alors, le Vicaire de Jésus-Christ, la pierre fondamentale de l'Eglise, le Pasteur suprême des agneaux et des brebis, le dépositaire des clefs du royaume divin, possédant la juridiction suprême, la plénitude des pouvoirs et le privilège de l'infaillibilité, pour la garde du dépôt de la doctrine révélée. Et voilà pourquoi nous l'avons acclamé avec tous nos frères les enfants de l'Eglise : nous l'appelons notre père commun, nous lui avons voué l'amour de nos cœurs, l'humble soumission de nos intelligences et une fidélité complète à suivre en tout non seulement ses ordres, mais même sa direction et ses conseils.

Et parce que la charge du pontificat suprême entraîne avec elle de lourdes responsabilités, et qu'elle est devenue plus difficile encore par suite des circonstances douloureuses que traverse l'Eglise ; et surtout parce que des fils aimants et dévoués doivent accorder à leur père tout l'appui et toutes les consolations en leur pouvoir, nous nous emploierons à prier avec ferveur pour notre S. Père le Pape, devenu le captif du devoir, et nous ferons revivre pour notre part l'exemple si touchant donné par les premiers chrétiens autour de la prison du premier pape, alors que l'Eglise tout entière priait ardemment pour la délivrance de son chef.

Et surtout plus que jamais, nous nous efforcerons par une obéissance plus parfaite à la Sainte Eglise et à tout ce qu'elle commande, de la consoler elle-même et de consoler le cœur de notre T. S. Père le Pape Pie X au milieu des amertumes de l'heure présente.

Sera notre présente Lettre Pastorale lue au prône de toutes les églises et chapelles du diocèse où se fait l'office divin, et au chapitre des communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Valleyfield, en notre palais épiscopal, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre secrétaire, le 15 août 1903, en la fête de l'Assomption de la Sainte-Vierge Marie.

JOSEPH-MÉDARD,

Évêque de Valleyfield.


Par mandement de Monseigneur,

L. MOUSSEAU, ptre,

Secrétaire.

ELOGE FUNEBRE DE S. S. LEON XIII

Voici la traduction de l'éloge funèbre du Souverain Pontife Léon XIII, tel qu'il a été écrit, en latin sur parchemin, et lu pendant l'ensevelissement de la dépouille mortelle. Ce document a été déposé dans le cercueil du Pape :

 U milieu de la douleur et du deuil du monde catholique, le vingtième jour de juillet de cette année mil neuf cent troisième, à la quatrième heure après-midi, Léon XIII, Souverain Pontife rendit le dernier soupir.

Joachim Pecci naquit dans la ville de Carpineto, au diocèse d'Anagni, lieu illustre, le second jour de mars de l'année mil huit cent dixième ; il fut élevé au siège de Pierre le vingtième jour de février de l'année mil huit cent soixante-dix-huitième.

Ayant exercé, durant vingt-cinq ans et cinq mois, d'une façon insigne, le Souverain Pontificat, il couronna glorieusement les longues années de sa carrière par des actes importants et remarquables. Il est difficile de retracer le cours de cette longue vie, et de passer en revue chacune des grandes choses qu'accomplit le Pontife.

Il eut une jeunesse entièrement consacrée à l'étude des humanités et des belles-lettres, se distinguant par l'intégrité de ses mœurs, par sa piété, par des progrès intellectuels au-dessus du commun. Ayant achevé ses études de philosophie, de théologie et de droit canon, et comblé de lauriers, il reçut la consécration sacerdotale le dernier jour de l'année mil huit cent trente-septième ; dès lors il se voua lui et tout ce qui lui appartenait, à l'instruction et aux intérêts de ses semblables. En effet, à Bénévent d'abord, puis à Bruxelles, et ensuite à Pérouse, il dépensa toute ses forces à l'accomplissement de ses devoirs et acquit la réputation d'un homme très intègre.

Elevé au pontificat suprême, il n'épargna rien, malgré le malheur des temps, pour assurer la prospérité et l'Éclat de l'Église.

Pour rappeler, en abrégé, des choses bien connues

de tout l'univers catholique, ce qui brille d'abord en lui, c'est la piété avec laquelle il eut soin de procurer l'accroissement de la religion, d'en maintenir l'éclat, de promouvoir la gloire de Dieu, l'honneur de la bienheureuse Vierge mère de Dieu, et le culte des saints. Dans ses lettres adressées aux princes, au clergé et au peuple chrétiens, il démasqua des erreurs qui s'accréditaient de jour en jour d'une façon plus pernicieuse ; il les réfuta saintement et doctement. Toujours s'oubliant, vivant de peu, se faisant tout à tous, il se fixa uniquement pour devoir et pour but de travailler à la dignité de l'Eglise, au bien des fidèles et à l'utilité de tous, en s'effaçant complètement lui-même. Sur le déclin de l'âge, et accablé par la vieillesse, il ne cessa jamais, grâce à la lucidité de son intelligence, à la constance de sa volonté, à la fermeté de sa foi, à l'activité de sa science, d'entreprendre et de poursuivre les affaires même les plus difficiles, et de les mener à bonne fin selon ses vues. Tout le monde s'émerveillait de la constance de son esprit, de la sérénité de son visage, et de la tenace confiance en Dieu qu'il opposait aux épreuves. Que de cardinaux — et des plus grands — qui lui furent très chers, en la doctrine et en la sagesse de qui il avait confiance, et dont il supporta la mort prématurée avec une courageuse tristesse et une admirable soumission à la volonté de Dieu ! Privé subitement des appuis qu'il s'était très sagement préparés à lui-même, il fit preuve d'une immuable fermeté d'âme, s'en ménagea de nouveaux, meilleurs peut-être, et se montra plus admirable encore dans l'adversité que dans la prospérité.

C'est pourquoi, afin d'embrasser en peu de mots les grandes et nombreuses choses qu'il a accomplies, Léon XIII fut, par sa bonté, par l'excellence de son esprit, par l'intégrité de sa vie, par la pureté de ses mœurs, par la consécration qu'il a fait de toute ses forces, jusque dans l'extrême vieillesse, au développement de l'Eglise du Christ, un Pontife à qui nul peut-être ne pourra être comparé.

PROPOS D'EDUCATION

DANS nos collèges, l'enseignement n'a pas pour but de former des savants, qui seront préparés d'une façon immédiate pour les diverses carrières de la vie auxquelles ils se destinent, mais bien d'initier les jeunes gens par une formation normale et graduée qui développe sûrement leur intelligence et leurs différentes facultés aux *instruments* du savoir, aux principes élémentaires de la littérature et des sciences, enfin à tout ce qui est requis, pour devenir un homme cultivé, apte à commencer désormais la véritable éducation *pratique*, pour l'état où la profession à laquelle il se destine.

* * *

Pour devenir forts dans l'ordre intellectuel comme en tout, il faut de l'exercice, du travail. L'homme naît ignorant et faible au point de vue intellectuel, mais s'il sait travailler, il peut devenir fort. Mais la force de

l'intelligence comme la force physique elle-même ne peut s'acquérir vraiment que par un travail constant et prolongé, nullement par le surchauffage qui ne vaut que pour la *demi-heure d'examen*, pour lequel il prépare des candidats.

Les classes du cours classique demandent à être faites d'une façon régulière, et c'est presque toujours, à son détriment et pour en éprouver la lacune toute sa vie, qu'un élève abrège le cours régulier en omettant l'une ou l'autre des classes.

* * *

Nos collèges sont avant tout des écoles de morale et de religion. Cela va de soi.

Dès lors, on comprend que l'on doive y former les élèves, et les soumettre à la grande loi du travail par des motifs d'un ordre surnaturel.

La simple volonté, même énergique ne suffit pas toujours : il faut un mobile sérieux qui l'affermisse contre ses défaillances.

Il faut même quelque chose de plus haut que la simple conscience humaine et le sentiment de l'honneur et du devoir. Il faut arriver à faire dire à l'élève : « Je travaillerai parceque Dieu me commande le travail, parceque Jésus-Christ m'en a donné l'exemple héroïque, Lui qui s'est consumé dans l'évangélisation du monde et qui a voulu conserver son œuvre par la mort de la Croix ».

Et c'est ainsi qu'on travaille à la fois à faire des con-

sciences vigoureuses, fermement attachées au sentiment du devoir, et des chrétiens inébranlables dans la foi.

* * *

Dans nos collèges tend à régner de plus en plus la discipline douce, basée sur la confiance, l'affection et le respect.

Entre les camarades, c'est la fraternité. Et si, vis-à-vis les supérieurs, il y a toujours une certaine crainte, elle est filiale et révérentielle, et les supérieurs eux-mêmes ont pour leurs élèves les sentiments des parents dont ils tiennent la place. M. J.

PETITS CONSEILS POUR LES PARENTS

LES parents sont tenus de donner à leurs enfants une éducation conforme à leur condition, et de leur préparer par là une position honorable dans la société. Incapables de remplir par eux-mêmes, d'une manière complète, cette importante fonction, ils ont recours à des personnes autorisées qui prennent en partie leur place pour former leurs enfants et les élever dans la pratique de la vertu et l'acquisition des sciences diverses dont l'ensemble forme leur instruction.

Ayant ainsi remis l'éducation de leurs enfants à des maîtres jugés dignes de leur confiance, les parents ne doivent pas pour cela se croire déchargés de tout souci à leur égard, et pouvoir attendre en paix le retour des congés ou des vacances sans s'inquiéter davantage de

ce que font ou ne font point leurs enfants. Pour s'être ainsi déchargés sur d'autres d'une bonne partie de leurs obligations, ils n'en restent pas moins responsables au premier chef ; ils sont même en mesure d'aider puissamment ceux qu'ils ont constitués leurs mandataires, et qui n'agissent qu'en leur nom dans la grande œuvre de l'éducation.

Nous croyons même qu'un progrès considérable serait réalisé le jour où les parents en général, convaincus de cette vérité, en feraient l'application consciencieuse, donnant par là aux éducateurs par état l'appui le plus réel et le plus fort, dont ils ont besoin, et qui leur fait trop souvent défaut.

Voici les points principaux sur lesquels doit porter l'attention paternelle :

* *

En premier lieu, quand un enfant est conduit dans une institution scolaire, quel que soit son nom, c'est évidemment pour être placé sur un pied d'égalité avec tous ses condisciples, et non pour bénéficier d'un régime d'exception, et cela spécialement en ce qui regarde les études. Autrement, la maison entière en serait affectée, troublée, affaiblie ; les maîtres ne suffiraient pas à satisfaire des caprices particuliers, et les enfants eux-mêmes perdraient une partie notable des avantages qu'on veut leur procurer.

Toute maison d'éducation bien organisée se partage en un certain nombre de classes, selon le degré d'avancement des élèves, et dans chaque classe on doit

suivre un programme défini, élaboré avec soin, qui fixe les matières à apprendre et l'ordre dans lequel elles doivent être étudiées. L'exécution de ce programme est du ressort exclusif des chefs de l'établissement et ne saurait être modifié que par autorité supérieure. C'est une condition indispensable du bon fonctionnement et du succès de l'institution.

On ne peut admettre que des parents, animés peut-être de bonnes intentions, mais dépourvus de toute connaissance, et surtout de toute autorité pédagogique, veuillent imposer aux professeurs, pour leur enfant en particulier, soit l'emploi du temps que celui-ci passera à la classe, soit telle ou telle matière qu'il faudra ajouter ou retrancher sur son programme personnel. La chose n'est pas praticable, et il est curieux de voir combien de parents se montrent peu raisonnables sous ce rapport.

On devrait se montrer inflexible, et tâcher d'amener le père ou la mère à comprendre qu'une classe ne peut pas marcher dans ces conditions. S'ils insistent absolument, et maintiennent des exigences mal fondées, il vaut mieux les prier de s'adresser ailleurs. Ils le feront peut-être à leur détriment et à celui de leur enfant, mais l'institution conservera, pour le bien général des autres élèves, l'autonomie qui fait sa force.

Du moment qu'il fréquente une classe et doit en suivre le programme en entier, l'enfant, si l'on veut qu'il en profite complètement, doit être, au fur et à mesure, pourvu de tous les effets classiques, qui lui sont assignés. Les règlements scolaires sont formels sur ce

point. L'instituteur ne saurait d'ailleurs faire une classe profitable à des élèves n'ayant pas ce qu'il faut pour la suivre. Les parents devraient connaître exactement le nombre et le prix des livres et autres objets nécessaires, puis veiller à ce que ces choses, une fois achetées, puissent servir tout le temps voulu. Ils peuvent en cela donner une excellente leçon d'économie à leurs enfants en leur apprenant que ce qu'ils doivent aux sacrifices paternels doit être tenu avec soin et conservé aussi longtemps que possible. Les livres ne s'usent guère que par suite de la négligence de ceux qui s'en servent.

On dit que les fournitures de classe coûtent cher, on réclame à cause de cela l'uniformité des livres, etc. Le mal n'est grand que parce qu'on le veut, et le remède est ailleurs que dans l'uniformité. Prenez deux enfants de la même classe ayant déjà quatre ou cinq ans d'école : l'un a une mère soigneuse qui inspire aux siens le même goût ; les livres sont propres bien qu'ils servent depuis deux ou trois ans ; ils serviront jusqu'à la fin ; les autres objets ne sont pas moins bien tenus, et à la fin des études le compte des dépenses sera, au total, peu considérable. Pour l'autre, au contraire, dont la mère ne s'occupe point, au bout de quelques semaines, les taches d'encre, les pages déchirées, les cornières mangées, les couverts arrachés, obligent à un renouvellement d'achat qui ne sera pas le dernier ; les parents se plaindront d'une dépense réellement très grande, mais qu'ils auraient pu prévoir en y veillant de plus près.

L'enfant bien classé et dûment fourni, doit être

punctuel, c'est-à-dire qu'étant entré au premier jour, il devra ensuite, à moins d'empêchement sérieux, suivre fidèlement sa classe sans perdre même une heure d'un temps aussi précieux. Pour les élèves pensionnaires, les directeurs de la maison suffisent à y voir ; mais les écoliers externes sont exposés, pour mille futilités, et grâce à l'incurie de leurs parents, à faire de temps à autre l'école buissonnière, si mêmes ils ne sont pas retenus à la maison sous le moindre prétexte. On conçoit aisément ce qu'une pareille inconstance entraîne de fatigue et d'ennui pour le professeur obligé de répéter sans cesse les explications données, de retarder toute une classe pour quelques négligents ou de laisser ceux-ci traîner comme une queue loin des autres. On voit souvent des parents s'impatienter, et s'en prendre aux maîtres de ce que leurs enfants n'avancent pas à leur gré, et terminent une année aussi ignorants qu'ils l'étaient au début. Que l'on consulte le journal de la classe, on constatera que ces élèves ont manqué fréquemment ; qu'ils n'ont pu suivre leurs condisciples retardés eux-mêmes pour cette cause. Tous ont souffert pour la faute de quelques-uns ; c'est une injustice qui peut être très grave à l'égard de l'institution et de ses élèves plus punctuels ; et les parents assez négligents pour ne pas envoyer régulièrement leurs enfants à la classe doivent en être tenus responsables, et ne s'en prendre qu'à eux-mêmes du peu de satisfaction qui leur revient en définitive.

A l'école, les enfants ont des maîtres pour les instruire par les explications qu'ils leur donnent, et la direction qu'ils impriment à leurs travaux. Ces professeurs ne se contentent pas de travailler durant les heures de classe ; dans leurs loisirs ils préparent leurs leçons, corrigent les devoirs et s'instruisent tous les jours davantage pour le bénéfice de leurs élèves. De même pour les enfants ; le temps consacré à leur éducation s'étend au-delà de la classe proprement dite. Pour cela on leur donne une tâche qu'ils doivent remplir par eux-mêmes dans les intervalles et particulièrement le soir. Dans les pensionnats il y a l'étude destinée à cette fin ; à la maison ceci doit être fait sous la surveillance des parents qui, s'intéressant aux progrès de leurs enfants, leur donnent les facilités voulues et le temps nécessaire pour faire ce que le maître a prescrit.

Les professeurs savent très bien discerner les élèves objet de la sollicitude maternelle et qui emploient bien leur temps chez eux, de ceux qui, au sortir de l'école, sont livrés à eux-mêmes sans que personne se charge de les rappeler au devoir. Nous connaissons de ces mères de famille qui non seulement favorisent à leur foyer l'étude de leurs enfants, mais ne laissent pas ceux-ci partir pour la classe sans s'être assurées par elles-mêmes ou par une sœur aînée, que les leçons sont bien sues, et que le devoir a été fait en entier. Ces mères sont presque toujours récompensées par le succès constant de leurs enfants.

Il est aussi à souhaiter que les parents s'enquièreut de temps à autre de la conduite, du travail et des succès de leurs enfants. C'est pour les renseigner sur ces divers points que, dans presque toutes les institutions, on leur donne des bulletins sur lesquels sont inscrites les notes méritées. Ces bulletins ne doivent pas rester lettre morte : il importe que les parents en prennent connaissance, et qu'ils s'en servent pour stimuler et encourager leurs enfants, et au besoin les réprimander et les exhorter à mieux faire.

*
* *

De plus, il leur faut bien reconnaître que la perfection n'est guère le partage des écoliers, qu'ils sont même souvent remplis de défauts peu graves à leur âge, mais qui demandent à être corrigés si on ne veut pas qu'ils deviennent des vices impossibles à déraciner. Pour cela, le maître, dépositaire de l'autorité paternelle, emploie les moyens à sa disposition ; il use quelquefois de la rigueur. Ce n'est pas pour son plaisir qu'il en vient à cette extrémité, mais pour remplir un devoir qui l'oblige d'être sévère à l'égard d'un enfant paresseux ou indocile et susceptible de s'amender. Il veut lui faire du bien en le punissant. C'est en ceci surtout que le concours des parents doit être assuré à celui qu'ils ont chargé d'élever leurs enfants. Les parents intelligents et soucieux de leur responsabilité le comprennent ; leurs enfants ayant eu à subir une punition ou une humiliation n'ont garde d'aller s'en plaindre à un père qui se contentera

de répondre que le maître a bien fait, et que s'ils veulent éviter le châtimeut, ils n'ont qu'à travailler et à se bien conduire. Malheureusement, tous n'ont pas cette clairvoyance. Dans leur amour aveugle, et leur orgueil, certains parents prêtant aux plaintes exagérées et injustes de leurs enfants une oreille trop facile, ne craignent pas de se rendre même à l'école pour invectiver le maître, lui reprocher amèrement sa conduite, et cela en présence du coupable qui n'en sera que plus intraitable tout en perdant peu à peu le respect dû à ses supérieurs. Que les parents sachent donc témoigner aux mandataires qu'ils ont eux-mêmes choisis toute la confiance et la sympathie dont ils ont tant besoin dans l'accomplissement d'une œuvre, déjà si ardue, si difficile, et ne craignons pas de le dire, si peu appréciée et si peu rétribuée.

* * *

Les fonctions de l'instituteur sont d'un ordre très élevé ; elles confinent même au ministère sacerdotal ; le maître, pour les remplir avec fruit, doit à tout prix posséder le respect de ses élèves et même celui de leurs parents. Ceux-ci sont obligés de faire comprendre à leurs enfants qu'ils doivent à leurs maîtres la soumission et la déférence ; ne pas souffrir qu'ils en parlent d'une manière irrespectueuse, et s'interdire à eux-mêmes toute critique, tout blâme qui pourraient diminuer chez leurs enfants, l'estime à laquelle les maîtres ont droit, et dont ils ont besoin pour accomplir leur œuvre.

J. M.

DECRETS ET SOLUTIONS

Sacrée Congrégation des Indulgences

Sulmonen. (Sulmona, Napolitain).

Pour gagner les indulgences du chemin de la Croix vivant, il suffit de réciter trois *Pater, Ave* et *Gloria*, en tenant à la main le crucifix béni à cet effet, et en méditant sur la station échue à chacun, sans qu'il soit besoin d'aller à une église où sont érigées les stations.

A. M. Canonicus cathedralis Basilicæ Sulmovensis huic S. Congregationi Indulgentiarum sequentia dubia dirimenda proposuit:

I. An ad exercitium Viæ Crucis viventis rite peragendum et ad indulgentias eidem adnexas lucrandas requiratur, una cum meditatione, etiam visitatio stationis per sortem unicuique adsignatæ? Et quatenus affirmative:

II. An dicta visitatio peraganda sit in ecclesiis ubi sodalitas Viæ Crucis viventis constituta est, vel etiam in quacumque alia ecclesia ubi stationes Viæ Crucis erectæ reperiuntur?

Sacra vero Congregatio respondendum mandavit:

Ad I. — Negative juxta Decretum diei 16 augusti 1901 in lege VII.

II. Provisum in responsione ad I.

Datum Romæ ex secretaria S. C. Indulgentiis Sacrisque Reliquiis præpositæ die 26 novembris 1902.

S. card. CAETONI, *Praef.*

Ex S. Congregationis Inquisitionis

Decretum

Circa facultatem dispensandi super impedimento cognationis spiritualis. Feria IV die 3 Decembris 1902.

In Congregatione Generali S. R. et Univ. Inquisitionis proposito dubio: *Utrum in formulis, quibus concedi solet facultas dispensandi super impedimento cognationis spiritualis, comprehendatur casus cognationis spiritualis inter baptizantem et baptizatum, in iisdem formulis non praevisus: Eminentissimi ac Reverendissimi. DD. Cardinales Inquisitores Generales, respondendum decreverunt: Negative; seu non posse qui concessa per praedictas formulas facultate gaudent, super impedimento cognationis spiritualis inter baptizantem et baptizatum dispensare; idque communicandum cum omnibus quorum interesse queat, atque in posterum expresse in formulis edicendum. Si quae vero matrimonia cum huiusmodi dispensatione, vi earundem formularum concessa forte hucusque contrata fuerint, ad omnem circa eorum valorem quaestionem dirimendam, supplicandum SS. mo. ut, eadem in radice sanata declarare dignetur.*

Et sequenti feria VI, die 5 eiusdem mensis in solita audientia R. P. D. Adessori S. Officii impertita, SS. mus D. N. D. Leo divina providentia Pp. XIII relatam Sibi Emorum Patrum resolutionem adprobare, et pro sanatione in radice iuxta eorum E. morum Patrum suffragia benigne annuere dignatus est. Contrariis quibuscumque non obstantibus.

I. CAN. MANCINI, S. R. et Univ.

Inquisit. Notar.

LE MONDE RELIGIEUX

ROME. — Sa Sainteté Pie X. — Joseph Sarto naquit à Riese, dans le diocèse de Trévis, le 2 juin 1835.

Il a donc 68 ans, l'âge exact qu'avait Léon XIII lorsqu'il ceignit la tiare.

Les débuts de sa carrière ecclésiastique s'écoulèrent dans son pays natal : ordonné prêtre par Mgr Antoine Farina, évêque de Trévis, dans la cathédrale de Castel-franco, il fut nommé vicaire à Tombolo, puis de Salzano.

Ses qualités pastorales attirèrent sur lui l'attention de son évêque qui ne tarda pas à l'appeler aux plus hauts emplois : chanoine de Trévis, primicier, doyen du Chapitre, directeur spirituel du Grand Séminaire, Don Sarto fut enfin nommé vicaire général.

Le 10 novembre 1884 il fut proconisé évêque de Mantoue. Ce fut S. Em. le cardinal Parocchi, décédé au début de l'année courante, qui lui donna la consécration épiscopale.

Le but principal poursuivi par Mgr Sarto, pendant les neuf années qu'il occupa le siège épiscopal de Mantoue, fut la formation de l'esprit sacerdotal et le relèvement des études ecclésiastiques dans son Grand Séminaire : dans l'accomplissement de cette œuvre, l'expérience qu'il avait acquise à Trévis, par son contact incessant avec les clercs, lui fut d'un puissant secours et lui permit d'aboutir à de très appréciables résultats.

Un autre objet attirait la sollicitude de l'éminent prélat : les questions sociales. Mgr Sarto aimait à prendre

place dans les Congrès où elles s'agitaient, et sa parole sage, pondérée, instructive, causait toujours une impression profonde.

La piété et le culte des saints n'eurent pas de meilleur propagateur que Mgr Sarto : et l'on se souvient encore à Mantoue de l'éclat qu'il se plut à donner dans sa ville épiscopale aux centaines de saint Anselme et de saint Louis de Gonzague.

La science et le zèle pastoral de Mgr Sarto demandaient un plus vaste théâtre. Le 15 juin 1893, S. S. le pape Léon XIII le transférait au siège patriarcal de Venise.

Cette nomination n'alla pas sans obstacle : le gouvernement royal, inspiré par M. Crispi, réclamait, tout comme M. Combes, le droit de nomination du patriarche de Venise. Il basait ses prétentions sur sa qualité d'héritier des droits de la république de Venise.

Léon XIII laissa passer l'orage : Mgr Sarto, encore que le gouvernement lui refusât l'*exequatur* et la jouissance des revenus de son Eglise s'installa tranquillement dans sa ville patriarcale, et peu après le conflit eut une issue favorable.

Développant à Venise les qualités dont il avait fait preuve à Mantoue, Mgr Sarto ne tarda pas à conquérir tous les cœurs. N'est-elle pas une significative manifestation de l'enthousiasme qu'il sut exciter, cette ovation magnifique que lui firent les Vénitiens à son départ pour le Conclave ?

Depuis le 12 juin 1893, le patriarche de Venise était cardinal-prêtre du titre de Saint Bernard-aux-Thermes.

S. S. le Pape Léon XIII l'entourait d'une affection toute spéciale, et l'on dit même que parfois il se laissait aller à saluer en lui son successeur.

BIBLIOGRAPHIE

Actes épiscopaux

OTTAWA. — 5 juin 1903. — *Circulaire au Clergé.*

- 1^o Procession pour demander la pluie.
- 2^o Invocation « *Mater Boni Consilii, ora pro nobis* ».

TROIS-RIVIERES. — 10 juillet 1903. — *Circulaire au Clergé.*

- 1^o Retraite ecclésiastique supprimée.
- 2^o Rénovation des pouvoirs.
- 3^o Nouvelle addition aux Litanies Laurétanes.
- 4^o Assemblée de la Caisse Saint-Thomas.
- 5^o Grand'messes et services pour les Associés de la Saint-Frs de Sales et de la Propagation de la Foi.
- 6^o Vin de messe.
- 7^o L'œuvre des Tabernacles, de Montréal.
- 8^o Prières pour le pape atteint d'une grave maladie.

PEMBROOKE — 1 juillet 1903. —

- 1^o Retraites ecclésiastiques.
- 2^o Addition aux litanies de la Sainte Vierge.

MONTRÉAL. — Lettre pastorale de Mgr l'archevêque de Montréal, annonçant l'élection de Notre Très Saint-Père le Pape Pie X.

CHICOUTIMI. — Mandement de Mgr M. T. Labrecque, évêque de Chicoutimi, à l'occasion de l'avènement de Sa Sainteté le Pape Pie X.

-
- NICOLET. — Mandement de Mgr E. Gravel, évêque de Nicolet, pour annoncer le nouveau Pape, que le Saint-Esprit vient de donner à l'Eglise.
- OTTAWA. — Lettre pastorale et mandement de Mgr l'archevêque d'Ottawa, pour annoncer l'élection du nouveau Pape.
- SHERBROOKE. — Lettre pastorale de Mgr Paul La-Rocque, annonçant l'élection de Pie X.
- TROIS-RIVIÈRES. — Mandement de Mgr F.-X. Cloutier, pour annoncer l'élection du Souverain Pontife Pie X.
- QUÉBEC. — Mandement de Mgr L.-Z. Bégin, annonçant l'élection de Notre Saint-Père le Pape Pie X.
- SAINT-HYACINTHE. — Lettre pastorale de Mgr Decelles, évêque de Saint-Hyacinthe, pour annoncer l'élection de Sa Sainteté Pie X comme chef de l'Eglise.
- CHICOUTIMI. — Mandement de Mgr M.-T. Labrecque, Promulguant le décret de la Sacrée Congrégation de la Propagande qui confie la préfecture apostolique du golfe Saint-Laurent à la Congrégation des Révérends Pères Eudistes.
- VALLEYFIELD. — Circulaire de Mgr J.-M. Emard, évêque de Valleyfield, annonçant l'élection de Sa Sainteté Pie X.

Ouvrages reçus à la Revue

Eloge funèbre de Léon XIII prononcé à l'église de Saint-Jean-Baptiste de Québec, le 28 juillet 1903, par M. l'abbé Th. G. Rouleau, maître ès arts de l'université Laval, aumônier des Zouaves Pontificaux de Québec, principal de l'École Normale Laval.
